

PROJET

*Centrale de cogénération de Bécancour
par TransCanada Energy Ltd*

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR :

*Centre local de développement (CLD)
de la MRC de Bécancour*



DÉCEMBRE 2003

Présentation de l'organisme

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour est un organisme de développement économique géré par des représentants des différents secteurs de l'économie et de l'emploi.

Le Centre local de développement de la MRC de Bécancour a pour vocation de bien accueillir et intégrer les entreprises pour ainsi favoriser les retombées économiques dans le milieu. Il a su au fil des années atteindre une notoriété qui lui permet d'avoir ses entrées auprès des instances gouvernementales, du milieu municipal, des partenaires industriels et sociaux.

En assumant un rôle central dans l'activité économique de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, le Centre local de développement favorise la prise en charge du développement économique par les forces vives du milieu.

Durant ces dernières années, toutes les entreprises qui se sont implantées dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour et dont les investissements furent d'envergure se sont toutes prévaluées de nos services professionnels pour maximiser les retombées économiques des nouvelles entreprises en région.

Notre intérêt au projet

La MRC de Bécancour est la municipalité régionale de comté la moins peuplée de la région du Centre-du-Québec avec 19 088 habitants. Elle a un caractère à dominance rurale à l'exception du Parc industriel et portuaire de Bécancour, principal pôle de la grande entreprise dans la région Centre-du-Québec.

Selon le ministère du Développement économique et régional, huit communautés rurales du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bécancour affichent un indice de développement défavorable. De plus, la situation des jeunes est préoccupante avec un taux d'exode de l'ordre de 20 % des jeunes âgés entre 25 et 34 ans¹.

Considérant que le projet de cogénération de la future usine de Bécancour générera un investissement de 500 M\$ dont 70 M\$ seront affectés en salaire, ce projet est des plus importants pour notre communauté puisqu'il créera de l'emploi pour 500 personnes/année réparti sur 26 mois durant la période de construction et 20 postes permanents spécialisés lors de l'exploitation de l'usine. De plus, les emplois indirects et le potentiel de contrats de sous-traitance seront un apport majeur à l'économie locale et régionale. Nous souhaitons que ces emplois soient comblés par la main-d'œuvre en région.

¹ Consultation régionale sur la stratégie gouvernementale de la lutte contre la pauvreté, CRCD du Centre-du-Québec - Rapport final, décembre 2001, p. 19 et 32

*«Bâtir de meilleures communautés, c'est l'affaire de tous»
Hal Kvisle – président et chef de la direction²*

La compagnie TransCanada Energy a comme politique de favoriser son intégration dans chacune des localités où elle implante une usine et à cet égard, nous avons conclu une entente de service. En effet, le Centre local de développement de la MRC de Bécancour, mettra à la disposition des entreprises une salle de consultation, où les sous-traitants locaux pourront consulter à l'avance les plans et devis des appels d'offres qui seront émis, les documents d'information du projet ainsi que les échéanciers des travaux durant la période de construction.

Dans ce contexte, le Centre local de développement de la MRC de Bécancour se doit de jouer un rôle de premier plan et d'être une courroie de transmission de l'information afin que les sous-traitants locaux et la population puissent profiter au maximum des retombées économiques et sociales d'un tel projet.

² Présentation du projet Bécancour par TransCanada Energy , 24 septembre 2003, p. 7

Notre position

Nous croyons que tel que mentionné dans l'étude d'impact sur l'environnement³ «Le site du Parc industriel et portuaire de Bécancour s'est imposé par rapport à d'autres sites potentiels d'implantation d'une centrale de cogénération pour les raisons suivantes : il présente le plus faible coût d'aménagement ; il est situé à proximité d'un poste de raccordement de réseau électrique ; il est situé à proximité d'industries consommatrices de vapeur ; il est situé dans une zone industrielle éloignée des habitations où les impacts en terme d'utilisation du territoire, du bruit, de rejets atmosphériques et thermiques sont réduits au minimum».

Dans son analyse des effets environnementaux attendus du projet notamment de ceux qui font l'objet de préoccupations exprimées par la communauté au cours des consultations menées, les résultats de l'étude d'impact montrent que⁴ :

- Les normes d'air ambiant seront respectées et améliorées ;
- Les normes de bruit du MENV seront respectées ;
- Les normes sur les effluents seront également respectées.

Au niveau de l'évaluation des risques technologiques l'étude d'impact passe en revue tous les scénarios d'accident possible et conclut que les zones d'impact important n'atteignent jamais les zones habitées⁵.

³Résumé, Étude d'impact sur l'environnement, Centrale de cogénération, par SNC-Lavallin Environnement pour TransCanada Energy Ltd, Août 2003, p.3

⁴ Présentation du projet Bécancour par TransCanada Energy , 24 septembre 2003, p. 23

⁵ Idem 4

Nous avons assisté à la première partie des audiences publiques du BAPE dans le cadre du projet de centrale de cogénération de TCE s'étant tenue les 18 et 19 novembre 2003 dans la Ville de Bécancour (secteur Bécancour).

Les informations transmises par TransCanada Energy ont répondu à nos attentes et nous sommes favorables à la future implantation de la centrale de cogénération dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

A handwritten signature in black ink, reading "Diane Daviault". The signature is written in a cursive style with a prominent initial 'D'.

Diane Daviault
Directrice générale
Centre local de développement de la MRC de Bécancour

RÉSOLUTION

CA-03-540

Dépôt du mémoire TransCanada Energy

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement de la MRC de Bécancour a pour vocation de bien accueillir et intégrer les entreprises pour ainsi favoriser les retombées économiques dans le milieu;

CONSIDÉRANT que le projet de cogénération de la future usine de Bécancour générera un investissement de 500 M\$ dont 70 M\$ seront affectés en salaire, ce projet est des plus importants pour notre communauté puisqu'il créera de l'emploi pour 500 personnes/année réparti sur 26 mois durant la période de construction et 20 postes permanents spécialisés lors de l'exploitation de l'usine;

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement de la MRC de Bécancour se doit de jouer un rôle de premier plan et d'être une courroie de transmission de l'information afin que les sous-traitants locaux et la population puissent profiter au maximum des retombées économiques et sociales d'un tel projet.

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le Centre local de développement de la MRC de Bécancour dépose un mémoire favorable à la future implantation de la centrale de cogénération de TransCanada Energy dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour auprès du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement).

ADOPTÉE.

S

Guy St-Pierre
Président

S

Diane Daviault
Directrice générale

Donnée à Ville de Bécancour, ce 5 décembre 2003



Diane Daviault
Directrice générale